

*Ma commune
soutient*



Notre ambition



- Rassembler tous ceux pour qui l'agriculture est un levier essentiel du développement économique et social de notre région.
- Redonner de la fierté aux agriculteurs et susciter la reconnaissance des Bretons pour toutes les contributions de l'agriculture à la région : alimentation, économie, social, environnement, culture...

Notre mission



- Renforcer les liens entre les producteurs et les consommateurs.
- Montrer les progrès accomplis chaque jour par les agriculteurs bretons pour répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs.

L'association



- « Agriculteurs de Bretagne » est une association loi 1901 créée en Janvier 2012. Elle est apolitique et asyndicale.
- Plus de 2400 adhérents individuels : agriculteurs et sympathisants
- 123 organismes et entreprises partenaires : coopératives, organisations professionnelles agricoles, entreprises, écoles d'agriculture, associations.

Nos Actions



Nos actions visent à redonner la parole aux agriculteurs et renforcer le dialogue avec le grand public.

- Journée portes ouvertes « Tous à la ferme ! »
- Participation aux grands évènements régionaux
- Témoignages d'agriculteurs sur les réseaux sociaux et dans les médias
- Réalisation de supports pédagogiques sur la réalité du métier
- Challenge pour valoriser les initiatives de communication du monde agricole
- Interventions en écoles d'agriculture pour sensibiliser les jeunes à la communication

Intérêt de votre soutien



- Contribuer à la reconnaissance des agriculteurs de votre commune
- Créer du lien entre les agriculteurs et les habitants de votre commune
- Favoriser les échanges sur l'agriculture au sein de votre commune

Vous serez par ailleurs conviés aux rendez-vous proposés par notre association : Assemblée générale, réunions territoriales, forums thématiques, etc.

Vos engagements :



- L'agrément de votre soutien par Agriculteurs de Bretagne valorise votre engagement pour l'agriculture de la commune.
- Afin de renforcer le dialogue entre les agriculteurs et les habitants de votre commune, nous vous invitons à vous engager sur 2 actions au minimum.

Action	Intitulé	LES ENGAGEMENTS (liste non exhaustive)
1	Tous à la ferme	Encourager et accompagner les agriculteurs de votre commune à ouvrir les portes de leurs exploitations dans le cadre de la journée « Tous à la ferme »
2	Visites de fermes	Organiser des visites de fermes pour les habitants de la commune.
3	Para agricole	Organiser pour les habitants de la commune, des visites d'entreprises para agricoles (fournisseurs, transformateurs....) afin de valoriser l'agriculture dans son territoire.
4	Scolaires	Favoriser les échanges sur l'agriculture par l'intervention d'agriculteurs dans les écoles de la commune ou la visite de fermes par les scolaires
5	Bulletin municipal	Présenter l'agriculture de votre commune dans le bulletin municipal
6	Site internet	Présenter l'agriculture de votre commune sur le site internet de la commune.
7	Installation des jeunes	Valoriser l'installation d'un jeune agriculteur (comme l'arrivée d'un nouveau commerçant ou d'un nouvel artisan) dans le bulletin municipal, la presse locale, etc
8	Expo	Accueillir une expo itinérante sur l'agriculture bretonne,
9	Affichage	Mettre à disposition les outils d'affichage communal pour les événements mis en œuvre par les agriculteurs (préciser)
10	Information	Proposer aux employés communaux qui le souhaitent une information sur l'agriculture de la commune.

Valoriser votre soutien

- **Un panneau*** à l'entrée de votre commune
- **Une plaque*** à apposer dans le hall de la mairie
- **L'utilisation du logo** « Je soutiens Agriculteurs de Bretagne » sur vos supports

Agriculteurs de Bretagne communiquera sur votre soutien à travers son site internet, ses réseaux sociaux et lors de son assemblée générale.

(*) à prix coûtant



Soutien mode d'emploi



- **Pour soutenir** l'association Agriculteurs de Bretagne il vous suffit de remplir le bulletin d'adhésion qui vous sera transmis sur demande avec une charte.
- **Ce soutien** prendra effet à la date de la signature de votre bulletin.
- **La contribution** de votre commune ou communauté de commune sera calculée en fonction du nombre d'habitants.

Montant : 10 centimes d'Euros par habitant.